



**ARRETE TEMPORAIRE DE POLICE PORTANT INTERDICTION DE LA CIRCULATION
SUR LA VOIE COMMUNALE N°228 DITE DU CHOEUR**

Le Maire de la commune de Mégevette (Haute-Savoie),

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-323 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi n°2004-809 en date du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212.1 – L2212.2 – L2213.1 et L2213.2 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,

Vu l'arrêté du Maire n°27/2013 instaurant un sens unique sur la VC n°228 dite du Chœur,

Vu l'arrêté du Maire n°28/2013 instaurant un sens interdit (automobilistes et piétons) sur la VC n°228 dite du Chœur pendant la période hivernale,

Vu l'organisation de la fête au village du dimanche 5 août 2018,

Considérant que la mise en place de cette manifestation va engendrer des gênes à la circulation sur la VC n°228 dite du Chœur,

Considérant qu'il convient d'exécuter cette mise en place dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour l'association organisatrice,

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu d'interdire la circulation de tous les véhicules sur la voie communale concernée,

ARRETE

Article 1^{er} :

Pendant la période du 3 au 6 août 2018, la circulation de tous les véhicules empruntant la VC n°228 dite du Chœur sera interdite.

Article 2 :

La signalisation et le balisage du chantier seront assurés par les services techniques de la mairie.

Article 3 :

Monsieur le Maire, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de St-Jeoire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Marignier/Saint-Jeoire
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Jeoire

Fait à Mégevette, le 23 juillet 2018

Le Maire,



Max MEYNET-CORDONNIER